

## ANNEXE VI – PORTRAIT MÉDICAL

### Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs Établissements mandataires



#### POUR L'EST DU QUÉBEC :

INSTITUT DE RÉADAPTATION  
EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DE QUÉBEC  
525, BOULEVARD WILFRID-HAMEL  
QUÉBEC (QUÉBEC) G1M 2S8

[progmsss-irdpq.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:progmsss-irdpq.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)

#### POUR L'OUEST DU QUÉBEC :

INSTITUT DE RÉADAPTATION  
GINGRAS-LINDSAY-DE-MONTRÉAL  
6300 AVENUE DARLINGTON  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3S 2J4

[programmes.ministeriels.irglm@ssss.gouv.qc.ca](mailto:programmes.ministeriels.irglm@ssss.gouv.qc.ca)



#### IMPORTANT :

#### À COMPLÉTER UNIQUEMENT EN L'ABSENCE D'UN DIAGNOSTIC ÉMIS AU DOSSIER.

Si le besoin d'un triporteur ou d'un quadriporteur est justifié par une insuffisance sévère sur le plan cardiovasculaire ou cardiorespiratoire, l'encadré au verso doit être complété par un médecin ou une IPS, l'un ou l'autre œuvrant dans ces domaines.

Pour les personnes atteintes de fibromyalgie, ce portrait médical doit être complété et signé par un médecin œuvrant dans ce domaine.

Nom de la personne : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Numéro d'assurance maladie :

Expiration :

1. La personne répond-elle à tous les critères préalables (voir ci-après) à une demande de triporteur ou de quadriporteur ?  OUI (Passer au point 3)  NON (Passer au point 2)

2. Identifiez les critères qui causent un problème : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3. Recommandations pour un triporteur ou quadriporteur :  OUI  NON

4. Diagnostic : \_\_\_\_\_

5. \_\_\_\_\_

6. Conditions associées : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

7. \_\_\_\_\_

8. Chirurgies antérieures (reliées à l'appareil locomoteur) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

9. \_\_\_\_\_

10. Médication : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du prescripteur

\_\_\_\_\_  
spécialité

\_\_\_\_\_  
numéro permis

**CRITÈRES PRÉALABLES À UNE DEMANDE D'ÉVALUATION POUR L'OBTENTION D'UN  
TRIPORTEUR OU D'UN QUADRIPORTEUR**

- A. La personne présente obligatoirement une déficience permanente entraînant une incapacité significative et persistante à la marche sur une distance de moins de 30 mètres. Cette incapacité n'est pas due à un manque d'entraînement et ne pourrait être compensée par l'utilisation d'un fauteuil roulant manuel.
  - B. La personne présente une difficulté importante à la propulsion d'un fauteuil roulant manuel sur une distance de moins de 150 mètres.
  - C. Se déplacer en triporteur ou en quadriporteur ne contribuera pas à amoindrir les capacités physiques et fonctionnelles de la personne à moyen et long terme.
  - D. La personne maintient une position assise sans aucune aide technique à la posture ou un coussin spécial.
  - E. La personne ayant une déficience organique présente un déficit respiratoire ou un déficit cardiovasculaire sévère, tel qu'attesté par un médecin ou une IPS, sans déficience motrice mais avec une incapacité sévère à la marche sur une distance de moins de 30 mètres.
- N.B. La personne qui vit dans un centre d'hébergement public, incluant les ressources intermédiaires (RI) ou les centres d'accueil privés conventionnés ou non conventionnés, n'est pas admissible.

**Remplir l'un ou l'autre des tableaux suivants si la demande d'attribution est justifiée  
par une incapacité à la marche découlant d'une limitation cardiovasculaire ou  
pulmonaire.**

**PROBLÈMES CARDIOVASCULAIRES** Cochez le degré de l'insuffisance cardiovasculaire.

**CLASSIFICATION DU DÉFICIT CARDIOVASCULAIRE** Réf. : *New York Heart Association*

|   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/><br><b>Classe I</b>   | Aucune limitation de la fonction cardiaque. Activités physiques ordinaires ne provoquent pas de symptôme de fatigue, palpitations, dyspnée ou douleur angineuse.                               | Aux fins de l'application du programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs, une insuffisance sévère au plan cardiovasculaire est celle de la <b>classe IV</b> de la classification du déficit cardiovasculaire utilisée par la New York Heart Association et dont la mesure est faite lorsque le bénéficiaire est sous traitement optimal et que l'insuffisance est présente depuis plus de six mois. |
| <input type="checkbox"/><br><b>Classe II</b>  | Une limitation légère de la fonction cardiaque. Confortable au repos, mais activités physiques ordinaires produisent des symptômes telles fatigue, palpitations, dyspnée ou douleur angineuse. |   |
| <input type="checkbox"/><br><b>Classe III</b> | Une limitation modérée de la fonction cardiaque. Confortable au repos, mais activités physiques légères causent fatigue, palpitations, dyspnée ou douleur angineuse.                           |   |
| <input type="checkbox"/><br><b>Classe IV</b>  | Une limitation importante de la fonction cardiaque se manifestant même au repos. Toute activité physique peut augmenter l'inconfort.   |   |

**PROBLÈMES PULMONAIRES** Cochez le grade ou le groupe correspondant au degré de l'insuffisance respiratoire.

**GRADATION DE LA DYSPNÉE** Réf. : *Conseil de recherches médicales*

| Niveau de dyspnée                | Caractéristiques   | Aux fins de l'application du programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs, une insuffisance sévère sur le plan cardiorespiratoire est celle du <b>grade 5</b> de la classification de la dyspnée selon le Conseil de recherches médicales et dont la mesure est faite lorsque le bénéficiaire est sous traitement optimal et que l'insuffisance est présente depuis plus de six mois. |
|----------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Grade 1 | Souffre de dyspnée lors d'un exercice intense  |  |
| <input type="checkbox"/> Grade 2 | Souffre de dyspnée lors d'une marche rapide sur terrain plat ou en montant une pente légère.   |  |
| <input type="checkbox"/> Grade 3 | Marche plus lentement que les personnes de son âge sur terrain plat ou doit s'arrêter pour respirer lorsque marche à son propre rythme sur terrain plat. |  |
| <input type="checkbox"/> Grade 4 | Doit s'arrêter pour respirer après une marche d'environ 100 verges (90 mètres).  |  |
| <input type="checkbox"/> Grade 5 | Trop essoufflé pour quitter la maison ou dyspnée lors de l'habillement.  |  |

**CLASSIFICATION DU DÉFICIT RESPIRATOIRE** Réf. : *Régie des rentes du Québec*

|   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> <b>Groupe A</b><br>Aucun déficit fonctionnel               | <b>CVF &gt; 80% PRÉD.</b><br><b>VEMS &gt; 80% PRÉD.</b><br><b>VEMS/CVF &gt; 80% PRÉD.</b>                            | Aux fins de l'application du programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs, une insuffisance sévère au plan cardiorespiratoire est celle du <b>groupe B</b> de la classification du déficit respiratoire utilisée par la Régie des rentes du Québec et dont la mesure est faite lorsque le bénéficiaire est sous traitement optimal et que l'insuffisance est présente depuis plus de six mois. |
| <input type="checkbox"/> <b>Groupe B</b><br>Atteinte très sévère                    | <b>CVF &lt; 50% PRÉD.</b><br><b>VEMS &lt; 40% PRÉD.</b><br><b>VEMS/CVF &lt; 55% PRÉD.</b>                            |   |
| <input type="checkbox"/> <b>Groupe C</b><br>Investigation complémentaire nécessaire | <b>50% &lt; CVF &lt; 80% PRÉD.</b><br><b>40% &lt; VEMS &lt; 80% PRÉD.</b><br><b>55% &lt; VEMS/CVF &lt; 80% PRÉD.</b> |   |

**COCHEZ** : La personne est capable d'utiliser un fauteuil roulant motorisé de façon autonome mais est incapable d'utiliser un fauteuil manuel de façon autonome en raison de l'insuffisance associée à la déficience physique, malgré un traitement médical optimal.

OUI  NON

L'insuffisance est présente depuis plus de six mois.  OUI  NON

Signature du prescripteur : \_\_\_\_\_

Numéro de permis : \_\_\_\_\_